

Communiqué de presse – Bobigny, 6 Juillet 2020

Le Département de la Seine-Saint-Denis lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour des tiers-lieux "Autonomie dans mon quartier"

Le Département de la Seine-Saint-Denis lance lundi 6 juillet un appel à manifestation d'intérêt visant à constituer un réseau de tiers-lieux « Autonomie dans mon quartier » qui favorisera l'inclusion des personnes âgées et handicapées dans leur vie de quartier. Le dépôt des dossiers doit s'effectuer avant le 30 septembre 2020.

Cet appel, qui s'inscrit dans le plan « Autonomie et Inclusion » voté en octobre 2019 par le Département, place la problématique de la perte d'autonomie au centre de l'aménagement urbain de demain. Après la crise sanitaire traversée, les tiers-lieux, en contact direct avec les habitant.e.s d'un quartier, doivent permettre de proposer une offre adaptée à l'autonomie pour tenter d'enrayer l'exclusion ressentie par les personnes âgées et handicapées.

Soutenir des projets existants

Pour cette phase d'expérimentation, le Département a choisi d'accompagner des structures déjà existantes (environ 120 tiers-lieux (culturels, sociaux, co-working...) sont déjà référencés sur le territoire par le *In Seine-Saint-Denis*, la marque territoriale initiée par le Département - <https://tierslieux.inseinesaintdenis.fr/>) ou dont le projet de création est avancé. Ainsi, tous les tiers-lieux ou lieux à usage unique cherchant à élargir leur offre de service et à développer ou renforcer leur action en direction des publics en perte d'autonomie (cafés associatifs, maisons intergénérationnelles, locaux communs résidentiels...) sont invités à candidater.

Par leur proximité immédiate avec les habitant.e.s, l'objectif des tiers-lieux est d'offrir une diversification et un renforcement des services du quotidien, en particulier médico-sociaux, pour garantir l'inclusion des personnages âgées et des personnes en situation de handicap dans leur vie de quartier. Maintenir le lien social, encourager la pratique d'activité physique, lutter contre la fracture numérique... sont autant d'enjeux pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

5 à 7 projets sélectionnés

Pour ce premier AMI, le Département retiendra 5 à 7 projets sur l'ensemble du territoire, qu'il accompagnera au moyen d'un soutien financier, d'une aide technique (aide à la création d'activité, à la mise en relation avec des acteurs de financement...) et d'une mise en réseau grâce au *In Seine-Saint-Denis*, la marque territoriale initiée par le Département. L'enveloppe dédiée au soutien des projets par le Département s'élèvera à 1 million d'euros. D'ici 2024, le Département projette la création de 25 tiers-lieux autonomie sur son territoire.

Calendrier de l'AMI

L'Appel à Manifestation d'Intérêt se décompose en deux phases afin d'encourager, malgré les échéances serrées, un maximum de structures à candidater à l'aide d'un dossier plus court pour la première phase. Les dossiers retenus pour la seconde phase devront compléter leur candidature pour la renvoyer avant le 30 novembre 2020.

6 juillet au 30 septembre 2020	Dépôt des candidatures par les structures
14 octobre 2020 (fin de la 1^{ère} phase)	Annnonce des 14 dossiers retenus
14 octobre au 30 novembre 2020	Dépôt des dossiers complets pour les 14 projets retenus à l'issue de la phase 1
A partir du 3 décembre 2020	Audition des premiers projets présélectionnés
15 janvier 2021	Annnonce des lauréats

Pour télécharger l'AMI et le dossier de candidature :

<https://ressources.seinesaintdenis.fr/Le-Departement-de-la-Seine-Saint-Denis-lance-un-appel-a-manifestation-d-interet-2316>

Les candidatures sont à envoyer à
tierslieuxautonomie@seinesaintdenis.fr

« En tant que chef de file de l'action sociale, nous avons souhaité avec Magalie Thibault, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes, que le Département s'engage aux côtés des porteur.euse.s de projets qui œuvrent à destination des publics handicapés et âgés, dont la crise récente a rappelé qu'ils étaient encore souvent trop isolés. Avec cet appel à manifestation d'intérêt, qui fait partie de notre plan « Autonomie et Inclusion » voté en 2019, nous souhaitons ainsi que les tiers-lieux contribuent à rapprocher les publics les moins autonomes de la vie sociale de leur quartier. »

Stéphane **TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74